

Je suis aux côtés des agricultrices et des agriculteurs à chaque moment de la vie : je

Le Service de Remplacement est une association qui apporte un service social. C'est un outil capable d'intervenir au pied levé avec de la main d'œuvre qualifiée. C'est ce qui fait sa force et son identité. Il intervient sur tout le territoire, tout en gardant l'objectif de pallier à toutes les absences de tous les agriculteurs. Le Service de Remplacement permet à l'exploitant-adhérent de bénéficier de la main d'œuvre expérimentée tout en disposant d'aide de partenaires ou d'avantages fiscaux.

Également acteur majeur du salariat agricole, le Service de Remplacement Gers emploie des agents compétents, qualifiés et autonomes. Ils sont formés régulièrement sur de nouveaux outils et techniques de travail.

Nous sommes aux côtés des agricultrices et des agricul-

teurs chaque jour de l'année :

- Maladie, accident : parce que cela n'arrive pas qu'aux autres !
- Congé de naissance ou d'adoption : pour vivre sereinement sa maternité !
- Congé paternité : pour s'occuper de son enfant à sa nais-

sance ou son adoption !

- Vacances, loisirs, temps libre : pour que tous puissent en bénéficier !
- Formation professionnelle : pour assurer sa promotion et celle de la profession !
- Développement agricole, mandats : pour des responsables engagés !

Alexandra a osé vivre un heureux évènement l'esprit libre

Après un BTS Acse, un certificat de spécialisation en comptabilité et 2 ans de salariat dans un centre de comptabilité, Alexandra s'est installée sur l'entreprise familiale avec son père.

L'entreprise située à Auch commercialise des plants de fleurs, de légumes et d'arbustes d'ornements. La plupart de leurs végétaux sont produits dans leurs serres qui s'étendent sur 1 ha. Sur l'exploitation, Alexandra gère en priorité la partie administrative et la vente. Son père s'occupe de la partie production. L'entreprise emploie 2 salariés à temps plein et 1 salarié saisonnier 8 mois de l'année.

« J'ai connu le Service de Remplacement grâce au syndicat « Jeunes Agriculteurs ». Cette année, j'ai adhéré pour la naissance de ma fille. J'ai bénéficié d'un remplaçant pendant mon congé maternité du 18 mars au 30 juin 2019. »

« C'est mon cousin, disponible sur cette période, qui est venu me remplacer. Il connaissait déjà la structure car il vient parfois nous aider. Pour nous, c'est plus facile d'accueillir quelqu'un que l'on connaît et c'est plus facile de lui montrer les choses. »

« Son intervention a permis de soulager mon père sur la production. Il aidait au repotage, arrosage, entretien et rangement des plants mais également, à la préparation de commandes. Mon

cousin n'ayant pas de formation horticole, il n'est pas intervenu sur la vente. La seule chose que je n'ai pas délégué était l'administratif de l'exploitation. »

« Si c'était à refaire, je recommencerais sans problème. Il n'y a pas d'administratif et le coût du remplacement est de zéro car il est pris en charge par la MSA. Mon conjoint a également pris son congé paternité de 11 jours. Le salarié a effectué des travaux viticoles. »

Lors d'une naissance, vous bénéficiez jusqu'à 16 semaines de remplacement (10 pour une adoption), auxquelles peuvent s'ajouter des semaines pour repos supplémentaire (pathologie, naissances ou adoptions multiples, troisième enfant, ...). Le financement de votre remplacement est assuré par la Mutualité Sociale Agricole par l'allocation de remplacement maternité.

Le congé paternité : du nouveau

A compter du 1^{er} juillet 2019, la loi de financement de la sécurité sociale pour 2019 a créé un congé paternité spécifique en cas d'hospitalisation de l'enfant immédiatement après sa naissance. Un décret du 24 juin 2019 en précise les modalités.

Le père, le conjoint de la mère ou la personne liée à elle par un

PACS ou vivant maritalement avec elle, pourra bénéficier d'un congé paternité ou d'accueil de l'enfant, en cas d'hospitalisation immédiate de l'enfant après la naissance, pendant toute la période d'hospitalisation dans une ou plusieurs unités de soins spécialisés, pendant une durée maximale de 30 jours consécutifs.

Le congé doit être pris dans les quatre mois qui suivent la naissance de l'enfant.

Ce congé paternité s'ajoute à celui qui existe déjà et est indemnisé selon les mêmes modalités. Il s'agira donc d'une allocation de remplacement pour les agriculteurs.

Formation sapeur-pompier : Amélie a osé se former sereinement

Amélie s'est installée en avril 2018 sur une exploitation de la commune de Miradoux à la fin de ses études d'ingénieur agronome en alternance.

« Je travaille en collaboration avec mon père, qui a également une exploitation de production de semences et de céréales. »
« Je suis adhérente au Service de Remplacement depuis mon installation car j'ai besoin de main d'œuvre pour les productions de semences telles que la betterave sucrière et la chicorée industrielle lors de la plantation. »
« En 2018, je me suis engagée comme sapeur pompier volontaire au centre de secours de Miradoux car je voulais rendre service aux citoyens. Afin de pouvoir partir en intervention, nous suivons environ un mois et demi de formation obligatoire dispensée par des pompiers formateurs. J'ai effectué deux semaines en novembre 2018, puis deux semaines en février 2019. Il me reste des modules à réaliser avant d'être opérationnelle sur tous les champs d'action. »

« Concernant l'organisation entre mon exploitation et les pompiers, j'indique sur une application mobile que je suis disponible ou indisponible pour partir en intervention. Je suis généralement indisponible lors de pics importants de travail ou bien quand je travaille avec un tiers et sans véhicule. Je suis disponible la nuit et en journée lorsque je travaille à proximité d'un véhicule pour me rendre rapidement à la caserne. »

« Le partenariat entre le Service de Remplacement et le SDIS 32 m'a permis de bénéficier gratuitement d'un remplaçant pendant une

semaine suite à ma semaine de formation de février dernier. »
« Il est intervenu sur l'installation de triage des betteraves et des chicorées, et a aussi occupé le poste de conducteur pour la plantation. J'ai travaillé en confiance avec cette personne qui a le savoir-faire et la connaissance du fonctionnement de l'exploitation. »



Le remplacement du sapeur-pompier parti en formation sera gratuit pour l'exploitant grâce à la convergence de plusieurs financeurs : le SDIS, la Chambre d'agriculture, le CER France Gascogne-Adour, les coopératives Gersycoop, Val de Gascogne et Vivadour qui ont conjugué leurs forces afin de rendre ce dispositif possible.

Des professionnels du remplacement **FORMÉS et QUALIFIÉS**

Un **SERVICE PERSONNALISÉ** réactif et clé en main

Un réseau associatif **PROCHE DE VOUS**

Pensez à vous, osez le remplacement !

N'hésitez pas à nous contacter, OSEZ
Service de Remplacement Gers
Tél. 05 62 61 77 90 / email : gers@servicederemplacement.fr

agricultrices et des agriculteurs suis le Service de Remplacement

Fonctionnement en îlot. Si je partageai un salarié à plusieurs !

Depuis plusieurs années, le Service de Remplacement a constitué des groupes locaux d'agriculteurs. A l'origine, ses groupes avaient une spécialité laitière puis ils se sont ouverts aux éleveurs bovins, ovins et même céréaliers. Grâce à la formation, nos agents ont pu s'adapter aux changements de productions.

Comment ça marche ? Un agent de remplacement, embauché par le Service de Remplacement, accomplit sa mission chez une dizaine d'exploitants agricoles selon un planning établi par le groupe.

Cette formule, gérée localement, convient aux adhérents et les motifs de maladie et d'accident sont priorisés. Dans sa conception, le service sécurise l'agriculteur qui sait qu'un système existe et qui est prêt à répondre ponctuellement et rapidement à son indisponibilité.

Nous comptons six îlots en fonctionnement avec six agents en CDI dont trois en élevage laitier et trois « mixtes » avec diverses productions.

Ce système profite également aux agents de remplacement. Ils ont un planning pré-établi à l'avance et travaillent sur différentes exploitations tout au long de l'année. C'est un bon compromis pour les salariés souhaitant connaître plusieurs méthodes de travail.

Deux groupes proposent des places : Masseube et Miélan. Vous êtes intéressé par ce fonctionnement, contactez nous 05.62.61.77.90

Nous recherchons des adhérents pour ...

De nombreux Avantages

- Mutualisation des besoins
- Solidarité des membres du groupe en cas d'accident ou maladie
- Sécurisation de l'exploitation
- Esprit de proximité et initiative locale
- Gestion administrative simplifiée
- Fidélisation d'un salarié

CONSOLIDER UN GROUPE D'ELEVEURS

SECTEUR MASSEUBE

service de remplacement
UNE ORGANISATION ORIGINALE AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT AGRICOLE !

Profil du salarié en poste

Élevage Bovin Lait et Viande
Ovins Lait et Viande
Caprins Lait et Viande

CONTACT
Service de Remplacement
05 62 61 77 90

Devenez agent de remplacement : nous avons forcément une mission pour vous

CE QUE NOUS ATTENDONS DE VOUS

- Vous êtes amené à gérer l'exploitation pendant l'absence de l'agriculteur.
- Responsable et discret, vous savez travailler en autonomie et prendre des initiatives.
- Vous aimez le changement et vous savez vous adapter.
- Vous avez envie d'apprendre et découvrir les nouvelles technologies.

AU-DELÀ DES COMPÉTENCES TECHNIQUES, NOUS PRIVILÉGIONS LA MOTIVATION, L'ENVIE ET LE SÉRIEUX.

CE QUE NOUS VOUS PROPOSONS

NOUS SOMMES VOTRE EMPLOYEUR
Vous êtes salarié du service de remplacement et vous intervenez chez différents exploitants de votre secteur.

DIFFÉRENTS CONTRATS POUR TOUS LES DIPLÔMÉS
CDI, CDD, temps plein, temps partiel... selon vos disponibilités, pour des durées courtes ou longues, pour les vacances scolaires ou des week-end.
Du CAP au Master, nous recrutons !

UNE ÉQUIPE COMPÉTENTE À VOTRE ÉCOUTE
Suivi administratif, RH et social (fiche de paye, contrat de travail, planning...).

UN MÉTIER VARIÉ
Nous intervenons dans l'ensemble des filières agricoles. Vous travaillerez sur différentes exploitations et productions selon votre profil.

ÉVOLUER AU SEIN DE NOTRE ENTREPRISE
Et y réaliser tout ou partie de votre carrière professionnelle.

MONTER EN COMPÉTENCES
Grâce à la diversité des missions et aux formations.

NOUS ATTENDONS VOTRE CANDIDATURE !
REJOIGNEZ LE RÉSEAU DES SERVICES DE REMPLACEMENT.

gers Tél. 05 62 61 77 90 | Mail : gers@servicederemplacement.fr

Informations

Prolongation du crédit d'impôt congés

La loi de finance 2019 adoptée le 28 décembre dernier prolonge la mesure jusqu'au 31 décembre 2022. Existant depuis 2006, ce crédit d'impôt vise les dépenses de personnel engagées par les exploitants agricoles (contri-

buaux, personnes physiques) imposés au titre des bénéfices agricoles, dans le cadre de leur remplacement pour congés. Le crédit d'impôt est égal à 50 % des dépenses engagées dans la limite de 14 jours par an.

Epuisement professionnel : la MSA peut vous accompagner

Pour accompagner efficacement les agriculteurs touchés et agir de façon préventive, la MSA a mis en place depuis 2017, un dispositif d'aide au remplacement des agriculteurs en situation d'épuisement.

Au regard du bilan et des retours très positifs recueillis autour de ce programme, un accompagnement sur 2019 est à nouveau proposé avec les modalités de prise en charge identiques à 2018.

Formation « professionnaliser ses relations » chef d'exploitation

Objectifs de la formation :

- Développer les compétences managériales et organisationnelles en tant que chef d'exploitation
- Créer des références communes pour faciliter la commu-

nication avec ses salariés et ou associés. La formation aura lieu les lundis 2 et 9 décembre 2019. Si vous êtes intéressé, merci de nous contacter.

Olympiades du remplacement



Les agents de remplacement et le président du Gers avec le président national des Services de Remplacement.

Le vendredi 20 septembre s'est tenue la deuxième édition du concours régional des Olympiades du remplacement sur l'exploitation agricole du lycée de Saint-Gaudens (Haute-Garonne).

Cette année, ce sont 8 Services de Remplacement départementaux qui ont répondu présents à la manifestation. Chaque département est venu avec une équipe composée de 4 agents salariés. Tout au long de la journée, les 36 candidats se sont affrontés sur différentes épreuves représentatives du métier d'agent de remplacement : contention animale,

bûcheronnage, soudure, adresse, machine, sécurité... Des jurys, composés d'agriculteurs et des gagnants de l'an passé, ont évalué chaque candidat afin de désigner une équipe vainqueur à la fin de la journée. La MSA, partenaire de la manifestation, a quant à elle assuré l'animation d'une épreuve sur la prévention des risques professionnels afin de sensibiliser chacun aux questions de sécurité dans le milieu agricole.

Au delà de la compétition, c'est le partage des techniques de travail et la cohésion régionale qui étaient mises à l'honneur.

Contact : Service de Remplacement - Maison de l'Agriculture - BP 70161 - 32003 AUCH Cedex ou gers@servicederemplacement.fr
Contactez-nous au 05.62.61.77.90.